

LE REVENU DE BASE DANS LES DÉPARTEMENTS

UN PARTENARIAT INÉDIT NOUÉ EN SEPTEMBRE 2016

Le président du conseil départemental de la Gironde, Jean-Luc Gleyze, attaché à l'innovation sociale, et la Fondation Jean-Jaurès ont annoncé le 23 septembre 2016 leur volonté de s'organiser de façon inédite dans la perspective d'une expérimentation du revenu de base en Gironde. La démarche visait à étudier sa mise en œuvre à partir de quatre scénarios :

- une fusion APL/RSA/prime d'activité (rapport de l'Institut des politiques publiques),
- une fusion des minimas sociaux (rapport Sirugue),
- un revenu universel à 750 euros,
- un revenu universel à 1 000 euros.

Les travaux ont été conduits avec l'appui de l'économiste Daniel Cohen, directeur du Cepremap et président du conseil d'orientation scientifique de la Fondation Jean-Jaurès, et de l'Institut des politiques publiques (IPP) qui a pour mission l'analyse et l'évaluation des politiques publiques.

Cela a inauguré un **partenariat inédit entre un territoire, un think tank et deux laboratoires de recherche de premier plan.**

Les travaux se sont déployés à partir de quatre axes :

- 1) Définition des conditions** scientifiques (protocole), opérationnelles (mise en œuvre), financières (fonds dédié) et juridiques (base légale) d'une expérimentation avec l'aide des services du Premier ministre et de l'IPP,
- 2) Participation citoyenne**, mobilisant environ 120 personnes, avec des groupes de travail homogènes d'acteurs de terrain : institutionnels (CAF, Pôle emploi, etc.), travailleurs sociaux, associations de solidarité, acteurs de l'ESS, jeunes en service civique, associations de chômeurs, directions du conseil départemental, universitaires, etc. Un jury citoyen a conclu le processus le 15 février 2017 en formulant un avis intitulé « Un même vêtement d'égalité pour toutes et pour tous »,
- 3) Participation numérique** avec le lancement d'un outil en ligne évolutif sur les modèles de financement du revenu de base, aujourd'hui fermé (plus de 30 000 utilisations et 4 000 propositions),
- 4) Organisation d'une journée d'études à Paris le 6 avril 2017**, intitulée « Le revenu universel, entre utopie et pratiques », pour présenter les modélisations économiques de l'IPP évaluant les coûts et les effets redistributifs selon les scénarios retenus.

UN PARTAGE DE LA DÉMARCHÉ PAR DOUZE AUTRES DÉPARTEMENTS

Dans une tribune au Journal du dimanche, le 26 novembre 2017, huit présidents de départements (en plus de la Gironde, l'Ariège, l'Aude, le Gers, la Haute-Garonne, l'Ille-et-Vilaine, la Meurthe-et-Moselle et la Seine-Saint-Denis) ont annoncé leur volonté de définir un modèle de revenu de base à expérimenter.

Depuis, l'Ardèche, la Dordogne, les Landes, le Lot-et-Garonne et la Nièvre se sont joints à la démarche.

L'IPP conduira une étude en deux parties :

- Une étude des bas revenus en France et de l'impact du système socio-fiscal sur ceux-ci,
- Des scénarios de revenu de base crédibles scientifiquement, soutenables financièrement et audacieux socialement pour définir des hypothèses d'expérimentation.

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION CITOYENNE LE 29 MARS 2018

Les 13 départements et la Fondation Jean-Jaurès lancent une grande enquête sur internet (<http://monavisurlerevenuebase.fr>) pour recueillir l'opinion des citoyens sur les différents points d'arbitrage du revenu de base.

Les internautes sont invités à se positionner, par exemple, sur la pertinence d'ouvrir ce dispositif aux jeunes qui n'ont pas aujourd'hui droit au RSA et dont le taux de pauvreté avoisine les 24 %, sur le montant de ce revenu, sur les allocations à fondre dans le dispositif ou sur les conditions d'accès (obligation de recherche d'emploi, notamment).

Le dépouillement de ce questionnaire permettra aux départements volontaires de mieux cerner les attentes de leurs concitoyens. Ces retours les aideront à définir le modèle de revenu de base à expérimenter.

Les résultats de l'enquête et ceux de l'étude de l'IPP seront présentés dans le cadre d'un grand colloque à Bordeaux le 7 juin 2018.

LES PERSPECTIVES D'EXPÉRIMENTATION

Cette initiative rejoint les conclusions du rapport Percheron du 19 octobre 2016 sur l'expérimentation du revenu de base qui recommande sa mise en œuvre dans les départements à partir d'un appel à projets. Si les effets redistributifs de la mesure peuvent être mesurés par les micro-simulations économiques, seule une expérimentation permettra d'évaluer ses effets sur les comportements des personnes.

Le revenu de base expérimenté ne pourra revêtir la forme d'un revenu universel, puisque cela supposerait de l'adosser à un impôt universel, qui serait anticonstitutionnel même dans un cadre expérimental. Il ne pourra en conséquence s'agir que d'une allocation sous condition de ressources.

Pour être lancée, **l'expérimentation nécessitera cependant une loi reposant sur l'article 72-4 de la Constitution.**

